

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 67

présenté par

M. Taverne, M. Allisio, Mme Auзанot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 55, après le mot :

« renouvelée »,

insérer les mots :

« et, le cas échéant, durcie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'effort budgétaire consenti au sein de cette LPM à destination des forces spéciales est plus que nécessaire afin d'assurer que celles-ci ne souffriront pas d'un déficit capacitaire dans les prochaines années.

En outre, le conflit ukrainien a montré que les profils des missions confiées aux forces spéciales devront évoluer sensiblement, en prenant en compte un besoin croissant « d'agilité » lors des opérations. C'est notamment ce qui est mis en avant par la Brigade des forces spéciales air (BFSA) concernant l'évolution de ses missions de protection d'une force aérienne engagée en opération, en France ou à l'étranger. En effet, celles-ci ne se résument plus à une posture statique de surveillance et de protection d'une base, et s'effectuent désormais dans une logique de défense en profondeur, dynamique, et en ayant recours notamment à des patrouilles motorisées plus lointaines.

Ainsi, s'il est tout à fait positif que l'objectif de fournir aux forces spéciales « une gamme de véhicules renouvelée » soit clairement défini par la présente LPM, il convient d'ajouter que cette gamme de véhicule devra également être, dans certains cas, durcie et renforcée.